

COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHEBRUNE DU 19 MAI 2022 A 19H

Convocation du 11 mai 2022

Présents : M. Lavalette Christian, Mme Dubroca Magalie, Mme Guéry Marie-Paule, Mme Jacobs Karine, M. Baudrit Jean-Yves, Mme Guigné Ghyslaine, M. Chassériaud Eric, M. Lhéritaud Aymeric.

Absent excusé : M. Richard Quentin.

Pouvoir : Mme Cornell Barbara a donné pouvoir à Mme Guigné Ghyslaine, M. Boutet Christophe a donné pouvoir à M. Lavalette Christian.

Secrétaire : Mme Karine Jacobs.

Ordre du jour :

- Voirie – projets avec l'Association Foncière – devis.
- Maisons locatives – projet stores.
- Abri bus d'Usson – protection vitrée – devis.
- Subvention - Bleuets de France
- - Comité des fêtes.
- Salle des fêtes – film baie vitrée – projet.
- Eclairage public – décision sur les demandes.
- Panneaux de signalisation – projet de réfection.
- Décision modificative.
- Information sur les projets.
- Tour de table.

Voirie – projets avec l'Association Foncière – devis.

Suite à la réunion de bureau de l'Association Foncière, le conseil municipal doit donner son accord pour un engagement de la commune avec une participation par moitié en 2022 et 2023 des travaux suivants :

Chemin du Peurit	13 500 HT
Chemin de Mortier	6 150 HT (avec la participation éventuelle de la commune de Chadenac)
Chemin dit de la Cabane	6 750 HT
TOTAL	26 400 HT
	31 680 HT

Le conseil municipal donne son accord.

Maison locatives – projet stores.

Des stores pour les maisons locatives seront achetés et posés par l'agent communal.

Abri bus d'Usson – protection vitrée – devis.

Le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise Thoreau pour un retour vitré de l'abri bus pour un montant de 1674 € TTC

Subventions.

Il est décidé de verser 2 subventions :

50 € = Bleuets de France

800 € = Comité des fêtes.

Salle des fêtes – film baie vitrée – projet.

Le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise Isovitro pour un montant de 1066.68 €TTC.

Eclairage public – décision sur les demandes.

La commission de la voirie devra se réunir pour examiner les extensions pour les points noirs. Madame Monique Barbarit a demandé un candélabre supplémentaire. Il s'avère que cela n'est pas nécessaire.

Panneaux de signalisation – projet de réfection.

Ce point sera à remettre à la prochaine réunion.

Il est nécessaire de rajouter un panneau cimetière avec une flèche à gauche.

Décision modificative.

Des virements de crédits seront nécessaires pour provisionner des comptes utilisés mais non budgétisés.

Information sur les projets.

- Atelier : la publicité sera faite à compter du 1^{er} juin 2022 pour des débuts de travaux en septembre.
- Parvis de l'église : le dossier subit des retards du fait de l'absence de réponse du Service régional d'Archéologie.
- DECI : selon des informations officieuses, il semblerait que le rayon d'action passerait à 800 mètres au lieu de 400 mètres.
- Radar pédagogique : en cours d'investigations pour accéder aux données.
- Cloche de l'église : le compte rendu spécifie que l'installation est à risque. Des précisions ont été demandées.
- Madame Drapeau informe que la vitesse des véhicules est excessive : la commission voirie devra étudier ce point.
- Madame Guigné Ghyslaine dit qu'il serait nécessaire que les nouveaux propriétaires de l'ancienne maison Pelletier taillent leur haie car elle gêne pour la circulation.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 7 juillet 2022 à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.